



Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

Réunion de Bureau

CCPHB - 33 Cours des Fossés- Honfleur

Mardi 18 mai 2021 à 16h00

Procès-verbal

L'an deux mil vingt et un, le 18 mai, à 16h00, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en son siège – 33, Cours des Fossés – HONFLEUR.

Etaient présents : Jean-François BERNARD, Allain GUESDON, Michel BAILLEUL, Michel LAMARRE, Marie-France CHÂRON, Christophe BUISSON, Didier DEPIROU, Sylvain NAVIAUX.

Absent et excusé : Martine HOUSSAYE, Alain FONTAINE.

Sujets soumis à délibérations

Plan vélo : Attribution de l'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de 180 euros à Monsieur Alain LANGIN,

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de 100 euros à Monsieur Vincent LUCAS,

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de 212,50 euros à Monsieur Jacques EMBARECK,

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de 90 euros à Monsieur Eric PESTEL,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Marché relatif au remplacement et à la maintenance de la chaudière au siège de la CCPHB et à l'Abord'âge,

Le bureau décide de sursoir à cette demande. En effet, il souhaite obtenir des réponses sur les éléments suivants : recherche d'équipements avec autre énergie, subvention importante du Département (de l'ordre de 70%) peut permettre un investissement « plus ambitieux ».

Ce sujet pourrait être représenté lors d'un prochain bureau.

Avenant au marché de service « élimination des déchets ménagers et assimilés de la partie Calvadosienne du territoire de la CCPHB : régularisation de la période de confinement pour le Lot n°1 : collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets recyclables »

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,**

ACCEPTE de régulariser la facturation de cette période par la signature d'un avenant pour le lot 1,

ACCEPTE les sommes dues au titulaire conformément à l'article 4 de l'ordonnance s'élevant à 2 572,67€ HT (0,045% du montant du marché initial) pour le lot 1,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Avenant au marché de service « élimination des déchets ménagers et assimilés de la partie Calvadosienne du territoire de la CCPHB : régularisation de la période de confinement pour le Lot n°3 : gestion intégrale de la déchèterie et transport vers les unités de traitement »

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,**

ACCEPTE de régulariser la facturation de cette période par la signature d'un avenant pour le lot 3,

ACCEPTE les sommes dues par le titulaire conformément à l'article 4 de l'ordonnance s'élevant à 6 594,98 € HT, (soit - 0,52% du montant du marché initial) pour le lot 3,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la déchèterie de Honfleur, avec l'entreprise VERDI

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des voix,**

ACCEPTE de résilier le marché avec VERDI pour motif d'intérêt général,

ACCEPTE le versement d'une indemnité au titulaire égale à 5% de la partie non exécutée du marché, soit 310€ HT,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie à Honfleur, avec l'entreprise ANTEA

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,**

ACCEPTE de régulariser le marché initial par voie d'avenant dans les conditions ci-dessus rappelées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Lutte collective contre le frelon asiatique dans le Département de l'Eure Convention 2021 - GDS 27

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des voix,**

ACCEPTE la signature d'une convention annuelle 2021 entre la CCPHB et le GDS 27 pour le territoire de l'Eure dont le montant s'élève à 1000 euros,

ACCEPTE de verser une avance de 500 euros au GDS 27 pour prise en charge de sa participation auprès des administrés,

VALIDE la participation financière de la CCPHB, pour l'ensemble des communes de son territoire à hauteur de 20% d'une intervention d'éradication du frelon asiatique (plafonnée à 110 €/nid),

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Cependant les membres du bureau souhaitent obtenir un bilan de l'action de GDS 27 et plus globalement un point d'étape sur le dossier « frelons ».

Attribution d'un marché public pour la fabrication, fourniture et pose des mobiliers de signalétique de randonnée pédestre et cyclo touristique

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,

VALIDE l'offre de l'entreprise **PIC BOIS**, ZA du Pré Naval, 56200 LA GACILLY, pour un montant de 13 951.40 € HT,

VALIDE un délai de réalisation de 2 mois (incluant la pose).

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les membres du bureau se sont interrogés sur le mode de concertation effectué auprès des communes et souhaitent s'assurer que toutes les communes ont bien été interrogées.

Attribution d'un marché - Pacte fiscal et financier – choix du prestataire

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des voix,

ATTRIBUE le marché à la société CALIA CONSEIL- 24 rue Michal 75013 PARIS - pour un montant de 22 140 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sujets pour avis

Réflexion sur la diminution du nombre de représentants au Comité syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole,

Les membres du bureau communautaire donnent un avis favorable.

Décision modificative n°1

Les membres du bureau communautaire émettent un avis favorable à la présentation de ce sujet en conseil communautaire le 26 mai 021.

Taux de TEOM – Ajustement du zonage

Les membres du bureau communautaire émettent un avis favorable à la présentation de ce sujet en conseil communautaire le 26 mai 021.

Taxe de séjour – Tarifs 2022

Les membres du bureau communautaire émettent un avis favorable à la présentation de ce sujet en conseil communautaire le 26 mai 021.

Présentation en séance

Organisation des bureaux du Siège et de l'antenne

Les membres du bureau communautaire valident pour mettre les archives au rez-de-chaussée du siège de la CCPHB.

Service OM :

Monsieur BERNARD émet un avis favorable au déplacement du service OM à l'antenne de Beuzeville en précisant que le service devra être en capacité de tenir des permanences et assurer les activités à Honfleur (en tenir compte pour la répartition des bureaux).

Séance levée à 19h15